

A l'attention de Mmes & MM. CHAUFFIER, LAURENT, ALLEAU, GOMIT, GABILLIER, DEGORCE, GERRARDOT DE SERMOISE, SAIVRES, BARILLOT, RIGAUDEAU, MOUNIER, GODEAU, PILARD, RIBEYRON, MALINAUSKA, KOSINSKI, BANCHEREAU, ADAM, DIE, GALENNE, POURNIN, LASNE.

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

J'ai l'honneur de vous convier à la séance du conseil municipal qui se tiendra :

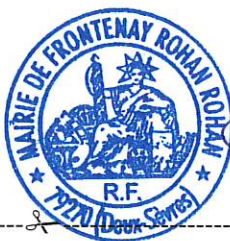
Le LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 à 20 h 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- ✚ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 11 juillet 2023
- ✚ Compte rendu des décisions prises par le Maire
- ✚ Recensement des chemins ruraux – engagement de la démarche
- ✚ Acquisition d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique
- ✚ Installation classée pour la protection de l'environnement – avis du Conseil Municipal sur la création d'entrepôt de stockage et de bureaux par la société MOY SANITAIRE CHAUFFAGE à SAINT-SYMPHORIEN
- ✚ Mutualisation de la gestion des Risques Majeurs – présentation du dispositif
- ✚ Conservatoire Danse et Musique Auguste-Tolbecque – convention de partenariat pour la mise en place d'un parcours découverte de la musique
- ✚ Centres de loisirs communaux – convention avec l'Association « le Petit Coin des Mômes »
- ✚ Contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
- ✚ Renouvellement de la convention de soutien de l'atelier d'insertion de l'association Nature Solidaire
- ✚ Commission de contrôle des listes électorales – renouvellement des membres
- ✚ Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le conseiller municipal, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,
Olivier POIRAUD

PROCURATION

Je soussigné (e),, Conseiller Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan, ne pouvant participer au Conseil Municipal du 4 septembre 2023, donne procuration à pour le vote des différentes délibérations proposées au cours du conseil municipal désigné ci-dessus. Les décisions prononcées lors de ce conseil municipal seront définitives et ne pourront pas faire l'objet de recours. Fait à Frontenay-Rohan-Rohan, le, pour servir ce que de droit.

Signature,